

Glyphosate et Monsanto : le gouvernement recule face aux lobbys

jeudi 7 juin 2018, par [NPA \(commission écologie\)](#) (Date de rédaction antérieure : 6 juin 2018).

Les Monsanto Papers ont mis au grand jour les mensonges et manipulations de la firme sur sa molécule phare, le glyphosate, commercialisée dans le Roundup. Nous savons tous maintenant que, loin d'être inoffensif et biodégradable, cet herbicide représente pour l'environnement et la santé humaine. Malgré les manœuvres de Monsanto, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le glyphosate dans les « cancérogènes probables ».

La mobilisation citoyenne européenne pour interdire le glyphosate n'a pas empêché l'exécutif européen de renouveler sa licence, grâce à un ministre allemand sans doute sensible à la récente fusion entre Monsanto et le champion allemand Bayer.

Pour Macron, l'occasion était trop belle pour mettre en avant sa « fibre écologique » ; le 27 novembre 2017, dans un tweet présidentiel avec le hashtag #MakeOurPlanetGreat-Again, il annonce que la France va interdire le glyphosate dès que des alternatives seront trouvées, et au plus tard dans les trois ans. La notion d'alternative laisse pantois. De nombreux agriculteurs conventionnels n'utilisent pas le glyphosate, sans parler évidemment des bio. Il est donc possible de s'en passer. Forcément, cela peut impliquer des changements de techniques, mais c'est possible dès aujourd'hui.

En dépit du principe de précaution

Le 25 février, Hulot rétro pédalait : « Je ne suis pas buté et personne ne doit être enfermé dans une impasse : si dans un secteur particulier ou une zone géographique, certains agriculteurs ne sont pas prêts en trois ans, on envisagera des exceptions. » De quoi rassurer la chimie et la FNSEA !

Mais certains croyaient encore que l'interdiction du glyphosate serait inscrite dans la loi EGalim [1]. C'était sans compter avec le ministre de l'Agriculture Stéphane Travers et le poids des lobbys. C'est la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale (et non pas celle du Développement durable) qui avait la main sur l'ensemble du texte, et ce sont bien les intérêts économiques de certains qui ont prévalu sur la santé et la qualité de l'alimentation. Travers s'est assis sans vergogne sur le principe de précaution en arguant que le CIRC disait que le glyphosate était seulement « probablement » cancérogène. Pourtant, la définition de la liste 2A du CIRC laisse peu de place au doute, mentionnant des « indices concordants de sa cancérogénicité pour l'homme et des preuves suffisantes de cancérogénicité expérimentale chez les animaux de laboratoire ».

Victoire de l'agro-industrie

Face à la bronca, Macron vient d'annoncer qu'il « n'excluait pas de passer par la loi [...] si le monde agricole n'était pas au rendez-vous d'ici trois ans ». Une chose est donc sûre, le glyphosate sera toujours pulvérisé dans nos champs, nos vergers et nos vignes en 2021 !

C'est une victoire sans partage de l'agro-industrie et de la chimie, du modèle dominant, des élevages

industriels, de la malbouffe institutionnalisée, d'un système qui tue et rend malade tout en détruisant notre environnement. Dans ce système, la santé des enfants, le bien-être des travailleuses et travailleurs du monde agricole, le bien-être animal, la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien de la biodiversité sont subordonnés aux intérêts économiques de l'industrie chimique, de l'agro-industrie, de la grande distribution et des groupes de médias dominants.

Commission nationale écologie du NPA

1 - Le projet de loi EGalim « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » a été élaboré à la suite des États généraux de l'alimentation (EGA).

P.-S.

* Créé le Mercredi 6 juin 2018, mise à jour Mercredi 6 juin 2018, 18:48 :

<https://npa2009.org/actualite/ecologie/glyphosate-le-gouvernement-recule-face-aux-lobbys>